



LE REGLEMENT DU TRAIL DE LA TIEULE2025

Mise à jour du : mercredi 29 avril 2026

| | |
|---|---|
| 1 | Le Trail de La Tieule est organisé le dimanche 28 juin 2026 par l'association sportive X-Sports Lozère. |
| 2 | Le Trail de La Tieule est composé de trois épreuves chronométrées et deux randonnées. |
| 3 | Distances et âges : <ul style="list-style-type: none">- Le petit Trail de La Tieule 7km 200m+ (chronométré) /A partir de 16 ans dans l'année.- Le Trail de La Tieule 15km 470m+ (chronométré) / A partir de 18ans dans l'année.- La Grande boucle de la Tieule27km960m+ (chronométré): à partir de 20 ans dans l'année.- Randonnées 7kmet 15 km (non chronométrées)/ ouvertes à tous |
| 4 | Le nombre de participants total sur les courses est limité à 300. |
| 5 | La randonnée n'est pas limitée en nombre de participants. |
| 6 | Les inscriptions: <ul style="list-style-type: none">- Les trails 7km/15km/27km: en ligne ou sur place (tarifs majorés)- Randonnée : en ligne ou sur place (tarifs majorés) |
| 7 | Les tarifs: <ul style="list-style-type: none">- Le petit Trail de La Tieule 7km = 8€ hors frais plate-forme(10€ sur place)- Le Trail de La Tieule 15km = 16€ hors frais plate-forme(20€ sur place)- La Grande Boucle de La Tieule 27km= 26€ hors frais plate-forme(30€ sur place)- La randonnée 7km=5€ / 15km = 10€- Repas : en ligne 8€ coureur / 10€ accompagnant. 15€ sur place |
| 8 | Les documents à fournir aux épreuves chronométrées des Trails 7km/15km/27km <ul style="list-style-type: none">- Attestation Parcours de Prévention Santé (PPS) qui se fait en ligne sur https://pps.athle.fr/- Ou Licence FFA, FFtri, FFCO en cours de validité.- Autorisation parentale pour les mineurs.- Paiement Les documents à fournir pour une inscription épreuves non chronométrées. <ul style="list-style-type: none">- Autorisation parentale pour les mineurs sur la randonnée- Paiement <p>Aucune inscription ne sera validée si le dossier est incomplet.</p> |

| | |
|----|--|
| 9 | <p>Les horaires :Dimanche 28 juin 2026 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A partir de 6h30 jusqu'à 20 min avant le départ retrait des dossards 7km/15km/27km + rando - 9h : départ du 27 km - 9h40: départ du 15km + rando 15km - 10 h : départ du 7km et randonnée 7 km |
| 10 | <p>Courses chronométrées (dossards et puces) : Le système de chronométrage et les résultats seront gérés par notre prestataire. Une puce individuelle permettra la gestion des résultats.</p> |
| 11 | <p>Epreuves chronométrées (ravitaillement et matériel obligatoire) :</p> <p>27 km</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 l d'eau minimum (obligatoire) • un gel et/ou une barre (obligatoire) • téléphone (obligatoire) <p>Ravitaillements : 2 ravitaillements liquide et solide + arrivée (+ points d'eau selon la météo)</p> <p>15km</p> <ul style="list-style-type: none"> • 0.5l d'eau minimum (obligatoire) • un gel et/ou une barre (obligatoire) • téléphone (conseillé) <p>Ravitaillements : 2 ravitaillements liquide et solide + arrivée (+ points d'eau selon la météo)</p> <p>Le Trail de 7km :</p> <ul style="list-style-type: none"> -0.25l d'eau minimum (obligatoire) - un gel et/ou une barre (conseillé) - téléphone (conseillé) <p>Ravitaillement : 1 ravitaillement liquide et solide + arrivée</p> <p><i>Un contrôle pourra être effectué par l'organisation. Tout coureur ne présentant pas le matériel obligatoire sera mis hors course.</i></p> |
| 12 | <p>Remise des prix: <u>Trail 27km</u>: 1/2/3 Général + 1/2/3 Féminines + premiers jeunes sans cumul de lot <u>Trail 15km</u> : 1/2/3 Général + 1/2/3 Féminines + premiers jeunes sans cumul de lot <u>Trail 7km</u> : 1/2/3 Général + 1/2/3 Féminines + premiers jeunes sans cumul de lot</p> |
| 13 | <p>Lots : Une dotation sera offerte à chaque participant en fonction de l'épreuve.</p> |
| 14 | <p>Stationnement : Stationnement obligatoire sur les parkings situés à l'entrée (parking N°1) et à la sortie du village (parking N°2).</p> |

| | |
|----|--|
| 15 | <p>Déchets : Il est interdit de jeter ses déchets sur le parcours. Des poubelles seront installées à la sortie de la zone de ravitaillement. Un coureur surpris en train de jeter un déchet dans la nature sera automatiquement disqualifié.</p> |
| 16 | <p>Droit à l'image : Les concurrents s'engagent à céder leur droit à l'image durant toute la manifestation et pour tous les supports de communication, sans limite dans le temps.</p> |
| 17 | <p>Code de la route : Le code de la route et le respect de celui-ci doit-être appliqué par les coureurs tout au long de l'épreuve.</p> |
| 18 | <p>Assurances : X-Sports Lozère organisateur de l'épreuve à souscrit une assurance organisation manifestation avec responsabilité civile auprès d'ALLIANZ. Les licenciés seront couverts selon garanties liées à leur fédération. Les personnes non licenciées doivent être assurées personnellement.</p> |
| 19 | <p>Challenge Trail de L'Aubrac aux Gorges du Tarn Le Trail de La Tieule est la 3^e manche et finale du challenge organisé par l'Office de tourisme Aubrac-Gorges du Tarn. Voir le règlement de l'épreuve.</p> |

J'atteste avoir pris connaissance et accepte les termes du règlement du Trail de La Tieule. En dehors du cadre de ce règlement, je désengage de toute autre responsabilité l'organisation du Trail de La Tieule.